

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2015

---

SANTÉ - (N° 2302)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AS911

présenté par

M. Tian, M. Hetzel, Mme Boyer, M. Aboud et Mme Louwagie

-----

### ARTICLE 47

Supprimer les alinéas 49 à 51.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces alinéas ne définissent pas clairement le fonctionnement de l'Institut national des données de santé et amène une incompréhension du sujet. Il est donc demandé qu'ils soient supprimés pour permettre une meilleure définition des missions de cet institut.